

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE SAÔNE
67 rue François Mitterrand
70170 PORT SUR SAÔNE

Nombre de membres : afférents au conseil 57
en exercice 57
qui ont délibéré 57

Date de la convocation : 03/04/2026
Date d'affichage : 16/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le 13 avril, à 18h00, les membres composant le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terres de Saône se sont réunis à la salle Saônexpo, à Port sur Saône, après convocation du président sortant Monsieur Luc SIMONEL.

Étaient présents, M. Mmes les membres du Conseil de la Communauté de Communes de Terres de Saône : **AMANCE** : Ismaël SŒUR, Guy PRETOT — **AMONCOURT** : Christophe CETRE — **ANCHENONCOURT-ET-CHAZEL** : Michel DELAITRE — **AUXON** : Mikaël PETITJEAN jusqu'à 18h15 puis Isabelle FRANCK-GRANDIDIER — **BAULAY** : Pascal MARTIN — **BOUGNON** : Karl VON FELTEN, Françoise ETIENNE — **BOURGUIGNON-LÈS-CONFLANS** : Cédric NOLY — **BREUREY-LÈS-FAVERNEY** : Snezana SPIESER, Christèle DEPLANTE — **BUFFIGNÉCOURT** : Sébastien PETRIGNET — **CHARGEY-LÈS-PORT** : Antoni MAGNIN — **CHAUX-LÈS-PORT** : Olivier CHAUDOT — **CONFLANDEY** : Arnaud DURGET — **CONTRÉGLISE** : David CHEVALLIER — **CUBRY-LÈS-FAVERNEY** : Pascal DUMAIN — **ÉQUEVILLEY** : Elisabeth DEVAUX — **FAVERNEY** : François LAURENT, Pierre CHALMEY, Denise PERRINGERARD, Philippe GERDIL — **FLAGY** : Renaud FOPPA — **FLEUREY-LÈS-FAVERNEY** : Franck TISSERAND — **GRATTERY** : Jérôme LALLEMAND — **MENOUX** : Yves GARRET — **MERSUAY** : Bernard BEAUDREY — **MONTUREUX-LÈS-BAULAY** : Jean-Pierre CHALMEY — **NEUREY-EN-VAUX** : Alizée LIGEY — **POLAINCOURT-ET-CLAIREFONTAINE** : Bruno GRIFFON, Vincent MERCY — **PORT-SUR-SAÔNE** : Jean-Pascal MARIOT, Romane BOISOT, Alain FERDINAND, Brigitte BOURION, Éric MADIOT, Angélique MONTEIL, Didier PETITJEAN, Julie MALECKI VEUVAS, Emmanuel LOPES, Bernard MARTIN, Stéphanie RICHARD, Rémi PATARD — **PROVENCHÈRE** : Frédéric MARTZLOFF — **PURGEROT** : Bruno CONFLAND — **SAINT-RÉMY-EN-COMTÉ** : Christian PINOT — **SAPONCOURT** : Christine ETIENNE — **SCYE** : Éric BERNARD — **SENONCOURT** : Christophe FORMET — **LE VAL-SAINT-ÉLOI** : David SEIMPERE — **LA VILLENEUVE-BELLENOYE-ET-LA-MAIZE** : Joël RIESER — **VAROGNE** : Yannick FRANCHEQUIN — **VAUCHOUX** : Marc

LEMERCIER — VELLEFRIE : Clémence BOLLENGIER — VENISEY : Agnès PONCOT — VILLERS-SUR-PORT : Thierry LAURENT — VILORY : Delphine VILLATTE.

Pouvoirs : FLAGY : Fabien GRANDJEAN donne pouvoir/procuration à Renaud FOPPA, BOURGUIGNON-LÈS-CONFLANS Cédric NOLY donne pouvoir/procuration à Nelly THOMAS, AUXON : Isabelle FRANCK-GRANDIDIER donne pouvoir/procuration à Mikaël PETITJEAN jusqu'à son arrivée à 18h15.

Alizée LIGEY est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PV DE LA DERNIERE SEANCE

PV D'INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AMANCE : Ismaël SŒUR, Guy PRETOT — AMONCOURT : Christophe CETRE — ANCHENONCOURT-ET-CHAZEL : Michel DELAITRE — AUXON : Isabelle FRANCK-GRANDIDIER — BAULAY : Pascal MARTIN — BOUGNON : Karl VON FELTEN, Françoise ETIENNE — BOURGUIGNON-LÈS-CONFLANS : Cédric NOLY — BREUREY-LÈS-FAVERNEY : Snezana SPIESER, Christèle DEPLANTE — BUFFIGNÉCOURT : Sébastien PETRIGNET — CHARGEY-LÈS-PORT : Antoni MAGNIN — CHAUX-LÈS-PORT : Olivier CHAUDOT — CONFLANDEY : Arnaud DURGET — CONTRÉGLISE : David CHEVALLIER — CUBRY-LÈS-FAVERNEY : Pascal DUMAIN — ÉQUEVILLEY : Elisabeth DEVAUX — FAVERNEY : François LAURENT, Pierre CHALMEY, Denise PERRINGERARD, Philippe GERDIL — FLAGY : Fabien GRANDJEAN — FLEUREY-LÈS-FAVERNEY : Franck TISSERAND — GRATTERY : Jérôme LALLEMAND — MENOUX : Yves GARRET — MERSUAY : Bernard BEAUDREY — MONTUREUX-LÈS-BAULAY : Jean-Pierre CHALMEY — NEUREY-EN-VAUX : Alizée LIGEY — POLAINCOURT-ET-CLAIREFONTAINE : Bruno GRIFFON, Vincent MERCY — PORT-SUR-SAÔNE : Jean-Pascal MARIOT, Romane BOISOT, Alain FERDINAND, Brigitte BOURION, Éric MADIOT, Angélique MONTEIL, Didier PETITJEAN, Julie MALECKI VEUVAS, Emmanuel LOPES, Bernard MARTIN, Stéphanie RICHARD, Rémi PATARD — PROVENCHÈRE : Frédéric MARTZLOFF — PURGEROT : Bruno CONFLAND — SAINT-RÉMY-EN-COMTÉ : Christian PINOT — SAPONCOURT : Christine ETIENNE — SCYE : Éric BERNARD — SENONCOURT : Christophe FORMET — LE VAL-SAINT-ÉLOI : David SEIMPERE — LA VILLENEUVE-BELLENOYE-ET-LA-MAIZE : Joël RIESER — VAROGNE : Yannick FRANCHEQUIN — VAUCHOUX : Marc LEMERCIER — VELLEFRIE : Clémence BOLLENGIER — VENISEY : Agnès PONCOT — VILLERS-SUR-PORT : Thierry LAURENT — VILORY : Delphine VILLATTE.

PV DE L'ELECTION DU PRESIDENT

DÉPARTEMENT

Haute-Saône

DESIGNATION DE L'EPCI :

Communauté de communes Terres de Saône

ARRONDISSEMENT

Vesoul

Effectif légal
du conseil communautaire

57

Nombre de conseillers en exercice

57

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

L'an deux mille vingt-six, le 13 du mois d'avril, à 18 heures00 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article, L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Saône, salle Saônexpo, à Port sur Saône.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case, et indiquer entre parenthèses la commune qu'ils représentent) :

COMMUNE	SIÈGES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES
Amance	2	Ismaël SCEUR Guy PRETOT
Amoncourt	1	Christophe CETRE
Anchenoncourt-et-Chazel	1	Michel DELAITRE
Auxon	1	Isabelle FRANCK-GRANDIDIER <i>Retraucée procuration à Mickaël PETITJEAN</i>
Baulay	1	Pascal MARTIN
Bougnon	2	Karl VON FELTEN Françoise ETIENNE
Bourguignon-lès-Conflans	1	Cédric NOLY <i>- Excusé procuration à Nelly THOMAS</i>
Breurey-lès-Faverney	2	Snezana SPIESER Christèle DEPLANTE
Buffignécourt	1	Sébastien PETRIGNET
Chargey-lès-Port	1	Antoni MAGNIN
Chaux-lès-Port	1	Olivier CHAUDOT
Conflandey	1	Arnaud DURGET
Contréglise	1	David CHEVALLIER
Cubry-lès-Faverney	1	Pascal DUMAIN
Équevilley	1	Elisabeth DEVAUX
Faverney	4	François LAURENT Pierre CHALMEY Denise PERRINGERARD Philippe GERDIL
Flagy	1	<i>Fabien GRANDJEAN excusé procuration à Renaud FOPPA suppléant représentant la commune</i>
Fleurey-lès-Faverney	1	Franck TISSERAND
Grattery	1	Jérôme LALLEMAND
Menoux	1	Yves GARRET
Mersuay	1	Bernard BEAUDREY
Montureux-lès-Baulay	1	Jean-Pierre CHALMEY
Neurey-en-Vaux	1	Alizée LIGEY
Polaincourt-et-Clairefontaine	2	Bruno GRIFFON Vincent MERCY
Port-sur-Saône	12	Jean-Pascal MARIOT Romane BOISOT Alain FERDINAND Brigitte BOURION Éric MADIOT Angélique MONTEIL Didier PETITJEAN Julie MALECKI VEUVAS Emmanuel LOPES Bernard MARTIN Stéphanie RICHARD Rémi PATARD

COMMUNE	SIÈGES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES
Provenchère	1	Frédéric MARTZLOFF
Purgerot	1	Bruno CONFLAND
Saint-Rémy-en-Comté	1	Christian PINOT
Saponcourt	1	Christine ETIENNE
Scye	1	Éric BERNARD
Senoncourt	1	Christophe FORMET
Le Val-Saint-Éloi	1	David SEIMPERE
La Villeneuve-Bellenoye-et-la-Maize	1	Joël RIESER
Varogne	1	Yannick FRANCHEQUIN
Vauchoux	1	Marc LEMERCIER
Vellefrie	1	Clémence BOLLENGIER
Venisey	1	Agnès PONCOT
Villers-sur-Port	1	Thierry LAURENT
Vilory	1	Delphine VILLATTE
TOTAL	57	39 communes membres

Absents (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case, et indiquer entre parenthèses la commune qu'ils représentent. Préciser s'ils sont excusés. Ne devront figurer dans la liste des absents que les conseillers communautaires. Les suppléants ne doivent pas être mentionnés) :

Procuration(s)

FLAGY : Fabien GRANDJEAN (titulaire) donne pouvoir à Renaud FOPPA (suppléant)

BOURGUIGNON LES CONFLANS : Cédric NOLY donne pouvoir à Nelly THOMAS
AUXON : Isabelle FRANCK-GRANDIDIER donne pouvoir à Mickael PETITJEAN
 jusqu'à 18h15 (heure d'arrivée)

1. Installation des conseillers communautaires

La séance a été ouverte sous la présidence de **Denise PERRINGERARD**, conseillère communautaire la plus âgée (en application de l'art. L. 2122-8 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

COMMUNE	SIÈGES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES
Amance	2	Ismaël SŒUR Guy PRETOT
Amoncourt	1	Christophe CETRE
Anchenoncourt-et-Chazel	1	Michel DELAITRE
Auxon	1	Isabelle FRANCK-GRANDIDIER
Baulay	1	Pascal MARTIN
Bougnon	2	Karl VON FELTEN Françoise ETIENNE
Bourguignon-lès-Conflans	1	Cédric NOLY
Breurey-lès-Faverney	2	Snezana SPIESER Christèle DEPLANTE
Buffignécourt	1	Sébastien PETRIGNET
Chargey-lès-Port	1	Antoni MAGNIN
Chaux-lès-Port	1	Olivier CHAUDOT
Conflandey	1	Arnaud DURGET
Contréglise	1	David CHEVALLIER
Cubry-lès-Faverney	1	Pascal DUMAIN
Équevilley	1	Elisabeth DEVAUX
Faverney	4	François LAURENT Pierre CHALMEY Denise PERRINGERARD Philippe GERDIL
Flagy	1	Fabien GRANDJEAN
Fleurey-lès-Faverney	1	Franck TISSERAND
Grattery	1	Jérôme LALLEMAND

COMMUNE	SIÈGES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES
Menoux	1	Yves GARRET
Mersuay	1	Bernard BEAUDREY
Montureux-lès-Baulay	1	Jean-Pierre CHALMEY
Neurey-en-Vaux	1	Alizée LIGEY
Polaincourt-et-Clairefontaine	2	Bruno GRIFFON Vincent MERCY
Port-sur-Saône	12	Jean-Pascal MARIOT Romane BOISOT Alain FERDINAND Brigitte BOURION Éric MADIOT Angélique MONTEIL Didier PETITJEAN Julie MALECKI VEUVAS Emmanuel LOPES Bernard MARTIN Stéphanie RICHARD Rémi PATARD
Provenchère	1	Frédéric MARTZLOFF
Purgerot	1	Bruno CONFLAND
Saint-Rémy-en-Comté	1	Christian PINOT
Saponcourt	1	Christine ETIENNE
Scye	1	Éric BERNARD
Senoncourt	1	Christophe FORMET
Le Val-Saint-Éloi	1	David SEIMPERE
La Villeneuve-Bellenoye-et-la-Maize	1	Joël RIESER
Varogne	1	Yannick FRANCHEQUIN
Vauchoux	1	Marc LEMERCIER
Vellefrie	1	Clémence BOLLENGIER
Venisey	1	Agnès PONCOT
Villers-sur-Port	1	Thierry LAURENT
Vilory	1	Delphine VILLATTE
TOTAL	57	39 communes membres

Madame LIGEY Alizée

a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil

communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 57 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau de vote :

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

Conflandey	Monsieur ARNAUD BURGET
Armanche	Monsieur ISMAËL SOEUR

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller

communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	57
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	55
f. Majorité absolue ¹	28

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MAGNIN Antoni	26	vingt six
MARIOT Jean Pascal	20	vingt
TISSERAND Franck	9	neuf

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin²

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	57
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	2
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	55
f. Majorité absolue	28

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MAGNIN Antoni	28	vingt huit
MARIOT Jean Pascal	27	vingt sept

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin³

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)

¹ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur

² Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

³ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.7. Proclamation de l'élection du président

Monsieur Antoni MAGNIN a été proclamé(e) président(e) et a été immédiatement installé(e).

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de Antoni MAGNIN élu(e) président), le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Les membres du bureau sont élus selon les modalités prévues à l'article L. 2122-7. Le nombre de vice-présidents est déterminé par le conseil communautaire sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total du conseil communautaire, soit vice-présidents, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

Toutefois, si l'application de la règle des 20 % conduit à fixer à moins de 4 le nombre des vice-présidents, ce nombre peut-être porté à 4.

Le conseil communautaire peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des dispositions précitées, sans pouvoir toutefois excéder 30 % de son propre effectif et le nombre de 15.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 10 le nombre des vice-présidents du conseil communautaire. Le nombre des autres membres du bureau est, quant à lui, fixé à

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	57
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	18
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	3
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	36
f. Majorité absolue ⁴	19

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DURGET Arnaud	36	Trente six
.....
.....
.....
.....

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁴

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	

⁴ Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	
f. Majorité absolue ⁴	

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁵

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier vice-président

Monsieur ARNAUD DURGET a été proclamé(e) premier vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	57
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	15
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	40
f. Majorité absolue ⁴	21

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
KARL VON FELTEN	40	Quarante
.....
.....
.....
.....

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁶

⁵ Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁶ Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	
f. Majorité absolue ⁴	

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁷

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

M KARL VON FELTENS a été proclamé(e) deuxième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	57
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	7
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	48
f. Majorité absolue ⁴	25

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>NADIOT ERIC</u>	<u>19</u>	<u>dix neuf</u>
<u>MARTIN Bernard</u>	<u>29</u>	<u>vingt neuf</u>
.....
.....

⁷ Ne pas remplir le 3.2.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁸

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	
f. Majorité absolue ⁴	

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁹

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

M. Monsieur BERNARD MARTIN a été proclamé(e) troisième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.4. Élection du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	57
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	13
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	7
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	37
f. Majorité absolue ⁴	19

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>DEVAUX Elisabeth</u>	<u>37</u>	<u>Trente Sept</u>

⁸ Ne pas remplir les 3.3.2 et 3.3.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
⁹ Ne pas remplir le 3.3.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

.....
.....
.....
.....

3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁰

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	
f. Majorité absolue ⁴	

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹¹

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

M Madame Elisabeth DEVAUX a été proclamé(e) quatrième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.5. Élection du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	57
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	55
f. Majorité absolue ⁴	28

¹⁰ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹¹ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christophe FORNET	27	vingt sept
François LAURENT	28	vingt huit
.....
.....
.....

3.5.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹²

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	
f. Majorité absolue ⁴	

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.5.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹³

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

M François LAURENT a été proclamé(e) cinquième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.6. Élection du sixième vice-président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	57
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	12
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	

¹² Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹³ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	45
f. Majorité absolue ⁴	23

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHAUDOT Olivier	21	
LALIENAND Jérôme	24	
.....		
.....		
.....		

3.6.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁴

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	
f. Majorité absolue ⁴	

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.6.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁵

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.6.4. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

Monsieur Jérôme LALIENAND a été proclamé(e) sixième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.7. Élection du septième vice-président

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	57

¹⁴ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁵ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	6
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	50
f. Majorité absolue ⁴	26

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Olivier CHAUDOT	24	Vingt quatre
Narc LENERCIER	26	Vingt six
.....
.....
.....

3.7.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁶

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	
f. Majorité absolue ⁴	

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.7.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁷

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.7.4. Proclamation de l'élection du septième vice-président

M Narc LENERCIER a été proclamé(e) septième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

¹⁶ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁷ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.8. Élection du huitième vice-président

3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	57
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	2
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	55
f. Majorité absolue ⁴	28

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Angélique MONTEIL	28	
David SEINPERE	27	
.....		
.....		
.....		

3.8.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁸

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	
f. Majorité absolue ⁴	

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.8.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁹

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

3.8.4. Proclamation de l'élection du huitième vice-président

¹⁸ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
¹⁹ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.9. Élection du neuvième vice-président

3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	57
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	56
f. Majorité absolue ⁴	29

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean Pascal <u>ARIOT</u>	29	vingt neuf
Stéphanie <u>RICHARD</u>	27	vingt sept
.....
.....
.....

3.9.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²⁰

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	
f. Majorité absolue ⁴	

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.9.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²¹

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

²⁰ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
²¹ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3.9.4. Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

M Jean-Pascal ARIOT a été proclamé(e) neuvième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.10. Élection du dixième vice-président

3.10.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	57
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	5
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	52
f. Majorité absolue ⁴	27

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>Christophe ERNET</u>	<u>18</u>	<u>dix huit</u>
<u>Franck TISSERAND</u>	<u>34</u>	<u>trrente quatre</u>
.....
.....
.....

3.10.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²²

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	
f. Majorité absolue ⁴	

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.10.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²³

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....

²² Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

²³ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

.....
.....
.....
.....

3.10.4. Proclamation de l'élection du dixième vice-président

M FRANCK TISSERAND a été proclamé(e) dixième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.11. Élection du onzième vice-président

3.11.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	
f. Majorité absolue ⁴	

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.11.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²⁴

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	
f. Majorité absolue ⁴	

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.11.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²⁵

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	

²⁴ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.
²⁵ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.11.4. Proclamation de l'élection du onzième vice-président

M a été proclamé(e) onzième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.12. Élection du douzième vice-président

3.12.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	
f. Majorité absolue ⁴	

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.12.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²⁶

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	
f. Majorité absolue ⁴	

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.12.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²⁷

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	

²⁶ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

²⁷ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.12.4. Proclamation de l'élection du douzième vice-président

M a été proclamé(e) douzième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.13. Élection du treizième vice-président

3.13.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	
f. Majorité absolue ⁴	

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.13.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²⁸

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	
f. Majorité absolue ⁴	

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.13.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²⁹

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
---	--

²⁸ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

²⁹ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.13.4. Proclamation de l'élection du treizième vice-président

M a été proclamé(e) treizième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.14. Élection du quatorzième vice-président

3.14.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	
f. Majorité absolue ⁴	

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.14.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ³⁰

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	
f. Majorité absolue ⁴	

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

³⁰ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

3.14.3. Résultats du troisième tour de scrutin ³¹

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.14.4. Proclamation de l'élection du quatorzième vice-président

M a été proclamé(e) quatorzième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.15. Élection du quinzième vice-président

3.15.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	
f. Majorité absolue ⁴	

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.15.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ³²

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	
c. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	
f. Majorité absolue ⁴	

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....

³¹ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

³² Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<p>Le président,</p> <p>Antoni TABVIN</p>  	<p>Le conseiller communautaire le plus âgé,</p> <p>Denise PERRINGERARD</p> 	<p>Le secrétaire,</p> <p>Alizée LIGET</p> 
	<p>Les assesseurs,</p> <p>ISMAËL SOEUR ARNAUD DURGET</p>  	

FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Deux possibilités :

1. A la majorité simple le nombre de VP sans que celui-ci puisse être supérieur à 20% de l'effectif total du conseil arrondi à l'entier supérieur ni qu'il puisse excéder 15 VP
2. A la majorité des 2/3 fixer un nombre de VP supérieur sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de 15

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-10 ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

Toutefois, si l'application de la règle définie ci-dessus conduit à fixer à moins de quatre le nombre de vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre.

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deux règles ci-dessus sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité la création de 10 postes de vice-présidents.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

L'article L. 1111-12 du CGCT rappelle que tout mandat local se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L. 1111-13 et L. 1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l'élu local.

Article L. 1111-13 du CGCT

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Article L. 1111-14 du CGCT

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

DELEGATIONS DE L'ORGANE DELIBERANT AU PRESIDENT

Délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles **L5211-1, L5211-2, L2122-22 et L2122-23**,

Considérant que le conseil communautaire peut déléguer une partie de ses attributions au Président afin de faciliter la gestion courante de l'établissement,

Il est rappelé que ne peuvent être déléguées les décisions concernant :

1. Le vote du budget, l'institution et la fixation des taux des taxes et redevances ;
2. L'approbation du **Compte Financier Unique (CFU)** ;
3. Les dispositions à caractère budgétaire prises par un EPCI à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15 ;
4. Les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI ;
5. L'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
6. La délégation de la gestion d'un service public ;
7. Les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Il est également précisé que lors de chaque réunion du conseil communautaire, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui sont accordées.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à l'unanimité de donner délégation au Président, pour la durée du mandat, pour :

1 Signer les contrats d'emprunts, pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget.

Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou inversement,
- la faculté de modifier l'index relatif au calcul du taux d'intérêt,
- la possibilité d'allonger la durée du prêt,
- la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

2 Contracter et signer les ouvertures de crédits et procéder aux placements de trésorerie.

3 Créer, modifier ou supprimer des régies d'avances et de recettes nécessaires au fonctionnement des services.

4 Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés selon la procédure adaptée **dans la limite des crédits inscrits au budget**.

5 Prendre toute décision concernant la passation d'avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à **5 %**, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

6 Signer les diverses formalités d'urbanisme nécessaires aux projets communautaires (déclarations préalables, permis de construire, etc.).

7 Prendre en charge en investissement tout matériel ou travaux ayant une valeur unitaire inférieure à **20 000 € HT**, compte tenu de leur caractère de longévité.

8 Passer les contrats d'assurances, contrats et conventions diverses lorsque les crédits sont prévus au budget.

9 Encaisser les chèques émanant de remboursements de sinistres par les assurances.

10 Décider de la conclusion et de la révision du louage des biens mobiliers et/ou immobiliers pour une durée n'excédant pas **12 ans**.

11 Décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à **4 600 €**.

12 Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, commissaires de justice (huissiers) et experts.

13 Intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou défendre la collectivité dans les actions intentées contre elle, **y compris pour se constituer partie civile**.

14 Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

15 Solliciter auprès de l'État, de la Région, du Département, de l'Union européenne ou de tout organisme partenaire l'attribution de subventions pour les projets communautaires et signer les documents correspondants.

16 Déposer et signer toutes demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation des projets communautaires.

17 Signer les conventions de partenariat ou de mise à disposition nécessaires au fonctionnement des services communautaires lorsque les crédits sont inscrits au budget.

2026- 031 ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE SAONE AU COMITE SYNDICAL INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE (SMRP) DE PURGEROT

Ce syndicat a pour objet le regroupement pédagogique des écoles maternelles et primaires des communes, incluant la prise en charge de tous les éléments favorisant la scolarité des élèves. Ce syndicat regroupe les communes de Purgerot, Fouchécourt, Chargey-lès-Port, Aboncourt-Gésincourt, Gevigney-et-Mercey, Lambrey et Augicourt.

Les communes de Chargey-lès-Port et Purgerot sont membres de la Communauté de communes Terres de Saône. Terres de Saône doit donc être représentée au comité syndical du Syndicat.

Candidatures :

Se présentent candidats à cette élection :

- **Antoni Magnin, pour la commune de Chargey-lès-Port**
- **Fanny Herbreteau, pour la commune de Chargey-lès-Port**
- **Fanny François, pour la commune de Purgerot**
- **Sylviane Litaize, pour la commune de Purgerot**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L5212-6, L5212-7, L5214-21 et L5411-7 ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 24 avril 1979, du 12 mars 1980 et du 2 janvier 1995, portant création et modification du syndicat intercommunal de regroupement pédagogique de Purgerot ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Terres de Saône ;

Vu le Code général de collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'arrêté préfectoral n°70-2016-09-08-006 du 8 septembre 2016 portant modification des statuts du syndicat intercommunal des 7 lieues,

Vu la délibération du 27 octobre 2016 du SIRP de Purgerot, concernant les modifications apportées à la dénomination et aux statuts du syndicat,

Vu la délibération de Terres de Saône n°14 en date du 12 décembre 2016,

Considérant qu'il convient que le Conseil communautaire procède à l'élection des délégués au scrutin uninominal à bulletin secret et à la majorité absolue :

- | | |
|--|----------------|
| • Antoni Magnin, pour la commune de Chargey-lès-Port | 57 voix |
| • Fanny Herbreteau, pour la commune de Chargey-lès-Port | 57 voix |
| • Fanny François, pour la commune de Purgerot | 57 voix |
| • Sylviane Litaize, pour la commune de Purgerot | 57 voix |